

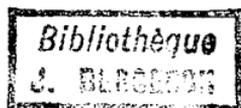
Bulletin  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
GÉOLOGIQUE  
DE FRANCE.

---

*Come Onzième. Deuxième Série.*

---

1853 A 1854.



PARIS,  
AU LIEU DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ  
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 24.

—  
1854.

que l'on se serait entendu beaucoup plus vite, si, au lieu d'employer aussi fréquemment les dénominations systématiques, on avait fait plus souvent usage de dénominations locales, telles que calcaire de Strassen, marne d'Helmsingen, calcaire de Warcq, etc.

**M. Levallois, en réponse à M. Hébert, présente les observations suivantes :**

Il ne s'est jamais agi devant la Société de savoir quelle est la position géologique des grès de Luxembourg et d'Hettange, par rapport au *lias blanc*. — Lorsque j'ai cherché (*Bulletin*, tome IX, page 289, séance du 5 avril 1852) à fixer la place de ces grès dans la série liasique, toujours préoccupé de la grande loi de la continuité des couches, je n'ai pu, logiquement, prendre mes échelles de comparaison que dans les régions contiguës aux localités objet des discussions, dans les Ardennes d'une part, et de l'autre aux environs de Metz, dans le département de la Meurthe, et plus au midi encore, de proche en proche, jusqu'au massif de la Côte-d'Or, intervalle dans lequel le lias est si bien et si uniformément développé. Or, dans la série lorraine, non plus que dans la série ardennaise, il n'a jamais été fait par les auteurs de division correspondante au *lias blanc des anglais*, et il faut franchir tout le massif de la Côte-d'Or, c'est-à-dire un espace de 20 lieues, pour trouver au pied du Morvan, dans l'Auxois, suivant la *Description géologique de la France*, tome II, page 306, les premières indications de couches qui se puissent rapporter à ce lias blanc. D'où il suit que pour pouvoir mettre utilement en parallèle le grès d'Hettange avec ledit lias blanc, il faudrait avoir réussi d'abord à encadrer les couches de l'Auxois, qui représentent ce dernier, dans la série liasique considérée aux environs de Langres, et de là, successivement, aux environs de Metz, et plus au nord encore jusqu'à Kédange.

Mais, en ce moment, il s'agit seulement de montrer comment le grès d'Hettange s'accorde avec les terrains liasiques déjà *classés* qui lui sont géographiquement contigus, et particulièrement avec le terrain liasique de la Lorraine, divisé jusqu'ici par les auteurs (Voyez la *Description géologique de la France*, tome II, page 308, etc.) en *grès infra-liasiques*, cal-

*calcaire à Gryphées arquées et marnes brunes ou supra-liasiques.* C'est donc entre ces trois termes qu'il s'agit de marquer la place du grès d'Hettange, en substituant, pour profiter de la judicieuse observation de M. d'Omalius, aux dénominations plus ou moins systématiques ci-dessus des noms géographiques précis, le nom de *grès de Kédange* à celui de grès infra-liasique, et le nom de *calcaire de Distroff* à celui de calcaire à Gryphées arquées; et rappelant encore une fois qu'on voit le grès de Kédange distinctement appliqué sur les marnes irisées, de même que le calcaire à Gryphées arquées exploité à Distroff est distinctement appliqué aussi sur le grès de Kédange, Distroff étant situé à l'ouest de Kédange, comme Hettange à l'ouest de Distroff, comme la côte oolitique à l'ouest d'Hettange (1).

Or, ceci étant expliqué, la question pendante a été bien nettement posée dans ma note du 5 avril 1852, et si nettement, que je reconnais sans peine qu'en émettant alors l'opinion que le grès d'Hettange est supérieur au calcaire à Gryphées de Distroff, j'entendais certainement dire qu'il ne se trouvait point d'autres couches calcaires à Gryphées arquées au-dessus de ce même grès. Ce point, le point négatif de ma proposition, a été infirmé par des observations postérieures de M. Hébert, dont je ne songe pas à contester l'exactitude; mais ces observations ne touchent en rien à la partie affirmative, à la partie essentielle par conséquent de cette proposition, à savoir, que le grès d'Hettange est supérieur au calcaire de Distroff; et c'est pourquoi j'ai persisté, à cet égard, dans mon opinion contraire à celle que M. Hébert soutenait dans la séance du 10 janvier 1853 (tome X, page 207), et qu'il résumait ainsi : « Les grès d'Hettange et de Luxembourg sont, *aussi bien* » *que celui de Kédange*, compris entre les marnes irisées d'une » part et le calcaire à Gryphées arquées de l'autre. »

Le mémoire de M. Dewalque dont la Société vient d'entendre la lecture ne peut que corroborer ma manière de voir, car en établissant sur des observations étendues le *dédoublement* (si l'on peut s'exprimer ainsi) des couches de

---

(1) Voyez la figure, tome IX, page 295.

calcaire à Gryphées arquées, dont j'avais moi-même émis timidement la pensée au sujet du calcaire de Strassen, il fournit le moyen d'expliquer des faits qui paraissaient contradictoires, et il conduit, en définitive, à une solution qui n'est nullement choquante assurément, pour le classement des grès d'Hettange dans la série liasique; à savoir, que ce grès, qui a déjà tant d'analogie avec le *calcaire sableux des Ardennes*, serait supérieur au calcaire à Gryphées arquées de Distroff, tout comme ledit calcaire sableux est supérieur dans les Ardennes au calcaire à Gryphées arquées de Warcq. Cette assimilation du grès d'Hettange à une partie du calcaire sableux des Ardennes a déjà été proposée, comme on le sait, par M. Buvignier.

Cependant il résulterait de là que le caractère géognostique de la Gryphée arquée serait moins absolu qu'on ne le suppose ordinairement, c'est-à-dire que cette coquille, au lieu de spécifier un nombre assez circonscrit de couches calcaires, spécifierait un ensemble de couches mi-partie calcaires et arénacées. Au reste, ce n'est pas seulement sur la frontière nord-est de la France que ce fait se manifesterait, car je l'ai observé et signalé il y a vingt-cinq ans (1) dans la Souabe, cette contrée qui, de l'autre côté du Rhin, forme comme le pendant de notre Lorraine, et il est confirmé par M. le comte de Mandelsloh, dans son beau *Mémoire sur la constitution géologique de l'Albe du Wurtemberg* (2).

M. Saemann fait la communication suivante :

La réunion extraordinaire de la Société géologique au Mans, en 1850, a donné lieu à des discussions sur l'âge d'une couche jurassique observée dans quelques endroits du département de la Sarthe, et désignée alors, comme nous le ferons ici, sous le nom de couches de la Faunelière, d'après une colline de ce nom qui en présente une belle coupe, à peu de distance de Conlie.

La question était de savoir si cette couche appartient à la grande oolite, comme le soutenait surtout M. Triger, ou bien si elle faisait partie de l'oolite inférieure, opinion défendue par M. de Lorière et autres membres présents.

(1) *Mémoires de la Société géologique*, 4<sup>re</sup> sér., t. II, p. 27.

(2) *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg*.